



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

Communiqué de presse

Menacées d'enlisement, les négociations salariales DECFO-SYSREM sont relancées par la FSF.

Suite à la séance de négociation du 25 septembre 2007 entre le Conseil d'Etat vaudois et les associations faïtières et syndicats faïtiers au sujet de DECFO/SYREM, la FSF a tenu un point de presse. On trouvera un résumé de ses positions dans le présent communiqué.

Devant les menaces d'enlisement des négociations DECFO/SYSREM, la FSF a présenté au Conseil d'Etat des propositions concrètes dans le but d'aboutir dans ce dossier.

La FSF demande notamment que :

- l'entrée en vigueur du nouveau système, annoncée par le Conseil d'Etat au premier janvier 2008, soit respectée ;
- le salaire minimum de la première classe de la nouvelle grille salariale soit de 52'000.—frs, (13 salaires à 4000.—frs brut mensuel) ;
- le nombre d'annuités nécessaire pour atteindre le sommet de la classe soit revu à la baisse ;
- la manière dont seront traités les salaires des actuels employés de l'Etat et leur évolution future soit négociée ;
- le nombre de points accordé au CFC dans le critère de la formation de la méthode DECFO soit de 6.

Au sujet de cette dernière demande, la FSF souligne qu'en attribuant seulement 4 points sur 10 pour le CFC, le Conseil d'Etat, de fait, déconsidère le certificat fédéral de capacité.

Au-delà des considérations liées à la méthode de classification des fonctions choisie par le Conseil d'Etat, dont les conclusions ne sont pas connues des organisations faïtières, la FSF en relève le caractère essentiellement politique.

La FSF mettra toutes les forces nécessaires afin de faire aboutir ce dossier dans l'intérêt de l'ensemble des employés de l'Etat.

Personnes de contact :

M. Michel Gilliéron – Président de la FSF – 079 635.07.87 dès réception du courriel

Mme Béatrice Métraux – Secrétaire général de la FSF – 079 703 82 29 dès 17 heures